

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La carte scolaire du premier degré 2017 se fait pour la deuxième année dans le cadre de la convention ruralité signée le 14 octobre 2015.

L'Unsa Education s'interrogeait au départ sur la pertinence d'une telle convention et surtout sur son caractère extra-légal. Au regard des particularités des territoires ruraux, nous avons accepté cette convention qui est aussi un moyen de protection de nos dotations. De la même manière, il y a également, sur d'autres territoires comme les REP et REP+, des moyens supplémentaires liés à leurs spécificités.

Cette convention protège les postes du département, c'est indéniable. Disons qu'elle permet de retrouver le niveau d'encadrement d'avant les années Sarkozy.

Les prévisions d'effectifs dans la convention étaient une perte de 176 élèves à la rentrée 2017. Sur les documents du CTA, ces prévisions s'élèvent à 382 élèves en moins pour l'école publique à la prochaine rentrée. Quelle aurait été notre dotation sans convention ? Mais surtout, quelle sera notre dotation une fois la convention échue ? Comme dans le Cantal, nous sommes favorables à la discussion d'un avenant.

Les évolutions d'effectifs sont inquiétantes : l'école publique perd des élèves, l'école privée en gagne dans un contexte démographique à la baisse. A la rentrée 2016, le Public a perdu 333 élèves quand le Privé sous contrat en a gagné 62. Nous avons analysé sur quelques secteurs ce que cela signifie.

- Sur le secteur de Brioude : 64 élèves en moins dans le Public (écoles de Brioude, Lamothe, Cohade, Fontannes, Vieille-Brioude et Paulhac) pour 45 en plus dans le Privé. Le constat est donc sans appel : il y a effectivement eu un transfert du Public vers le Privé.
- Sur le bassin du Puy : sur Le Puy seul, entre les deux rentrées, le Public a perdu 8 élèves et le Privé en a perdu lui aussi 4. Si nous élargissons la zone aux écoles périphériques, nous constatons une perte de 57 élèves dans le Public et de 2 dans le Privé. Là encore, il y a un passage d'élèves du Public vers le Privé ; la démographie ne peut pas tout expliquer.
- Sur le plateau Landos/Pradelles : en regroupant les écoles, nous constatons entre les deux dernières rentrées une baisse de 18 élèves. Il n'y a pas d'école privée dans ce secteur. La désertification rurale explique à elle seule cette baisse. Entre les rentrées 2013 et 2016, nous constatons une perte de 80 élèves et de 4 classes dans ce secteur.

La guerre scolaire n'est donc pas terminée. Si l'école publique est présente sur tous les territoires, et c'est son rôle de service public ; l'école privée s'est retirée des zones rurales et cherche des « parts de marché » dans les gros bourgs. Le combat est inégal. Nous devons tout faire pour rendre attractives nos écoles publiques. Au sein du CTSD, la répartition des moyens doit tenir compte de la concurrence avec le Privé. Nous y reviendrons dans l'étude des situations car dans les documents préparatoires, nous avons repéré au moins 6 écoles publiques (sans compter Brioude) en concurrence directe avec le Privé.

Enfin, nous souhaitons parler des écoles avec un dispositif ULIS. Il y en a 6 dans les situations à étudier aujourd'hui. Nous sommes favorables à l'inclusion scolaire mais cela nécessite des moyens humains supplémentaires. Ainsi, nous vous demandons de compter les élèves d'ULIS dans l'effectif global comme cela se fait avec les élèves primo-arrivants. Cette proposition permet de donner davantage de moyens aux écoles avec ULIS pour faciliter leur mission d'inclusion scolaire. Nous constatons d'ailleurs que dans l'étude de la carte scolaire des collèges, certains élèves d'ULIS Collège ont été comptabilisés dans l'effectif global. Nous souhaitons la généralisation de cette pratique.

Les représentants Unsa Education au CTSD 43 :  
Bertil JAYER  
Didier FABRE